

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet
Le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 25/06/21	
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de membres présents : 10	
Nombre de suffrages exprimés : 11	
Dont 1 pouvoir	
Votes : 11	Pour : 10
	Abstention : 1
	Contre : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAGUE, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Matthieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Philippe SEVIN, Jérôme DURAND.

ABSENTS EXCUSES (5) : Mmes Dominique FARGES (pouvoir à Mme Dominique ARIAS), Beatrice RUIZ, Caroline LE THOËR et Mrs Nicolas CARREAU, André GIRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°01072021 01

OBJET : TFNB : exonération en faveur des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique

Vu l'article 1395G du code général de impôts concernant l'exonération temporaire de la Taxe foncière des propriétés non bâties lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092 / 91.

Vu que Les conseils municipaux et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par plusieurs viticulteurs exploitant en mode de production biologique afin de bénéficier de l'exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé.

Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit adresser au service des impôts, avant le 1er janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées, accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

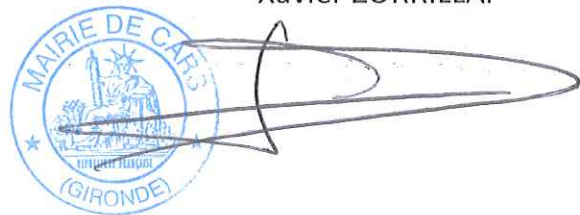
Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer en faveur d'une exonération des terrains exploités selon le mode de production biologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et une abstention :

- décide de l'exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, en faveur des terrains agricoles exploités selon le mode de production biologique.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Xavier ZORRILLA.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet
Le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 25/06/21
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
Dont 1 pouvoir
Votes : 11 Pour : 11
 Contre : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAGUE,
Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Matthieu DELOMIER,
Etienne DELOMIER, Philippe SEVIN, Jérôme DURAND.

ABSENTS EXCUSES (5) : Mmes Dominique FARGES (pouvoir à Mme Dominique
ARIAS), Beatrice RUIZ, Caroline LE THOËR et Mrs Nicolas CARREAU, André GIRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT
N°01072021 02

OBJET : DM N°1.

Le Maire informe qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits :

- pour l'achat de guirlandes,
- pour la fourniture et pose d'un columbarium en granit au cimetière ;
- pour la numérisation des actes état civil.

En section d'investissement

Dépense :

- | | |
|--|------------|
| ◆ 020 dépenses imprévues | - 26 500 € |
| ◆ 2135 installations générales (guirlandes) | + 8 000 € |
| ◆ 21316/15 Equipements du cimetière (opération 15 cimetière) | + 15 000 € |
| ◆ 2051 Concessions (actes numérisés) | + 3 500 € |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Xavier ZORRILLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet
Le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 25/06/21
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
Dont 1 pouvoir
Votes : 11 Pour : 11
 Contre : 0

PRESENTS (10) : Mmes Dominique ARIAS, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAGUE, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Matthieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Philippe SEVIN, Jérôme DURAND.

ABSENTS EXCUSES (5) : Mmes Dominique FARGES (pouvoir à Mme Dominique ARIAS), Beatrice RUIZ, Caroline LE THOËR et Mrs Nicolas CARREAU, André GIRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Régine BERTHAULT

N°01072021 03

OBJET : REPARATION ATELIERS COMMUNAUX CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle que nous avons lancé l'appel d'offre à procédure adaptée (MAPA) pour la réparation des ateliers communaux. Plusieurs entreprises y ont répondu et notre Maitre d'Œuvre, le cabinet MOREAU & Associés, cabinet d'ingénierie du bâtiment, a analysé leurs offres. 2 lots sont prévus, un lot pour les fondations spéciales et un autre pour le gros œuvre.

Lot 1 : fondations spéciales

- AQUITAINE FONDATION RENOVATION
- SOLTECHNIC
- TEMSOL
- NGE FONDATIONS

Lot 2 : Gros œuvre

- GALLART
- NEVEU

Le cabinet MOREAU & Associés a présenté le rapport d'analyse le 25 juin à la commission bâtiments & routes.


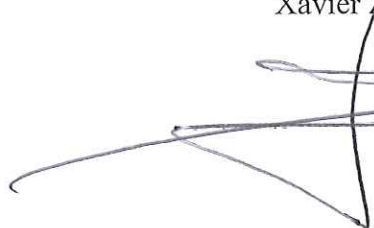
Monsieur le Maire propose de suivre l'analyse du cabinet MOREAU & Associés, et de retenir :

- pour le Lot 1 (fondations spéciales) l'entreprise TEMSOL pour un montant HT de 63 240 €
- et pour le lot 2 (Gros œuvre) l'entreprise NEVEU pour un montant HT de 79 000 €,

soit un total du marché HT de 142 240 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de choisir l'entreprise TEMSOL (lot 1) pour un montant de 63 240 HT et l'entreprise NEVEU (lot 2) pour un montant de 79 000 € HT et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire,
Xavier ZORRILLA



Aujourd'hui nous souhaitons une augmentation du prix du repas de 0,10€ soit 4%. Ainsi à partir du 1^{er} septembre 2021 le prix du repas sera fixé à :

Prix repas	actuel	Au 1 ^{er} septembre 2021
Enfants inscrits	2,40€	2,50€
occasionnels	3,10€	3,20€
enseignants	3,90€	4,00€

Le règlement intérieur garderie scolaire et le règlement restaurant scolaire seront mis à jour avec ces nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire et de l'unification du tarif de la garderie et la mise à jour des règlements garderie et cantine.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Xavier ZORRILLA.

